**BAIL ÉTUDIANT**

**MODÈLE DE LETTRE DEMANDANT AU BAILLEUR**

**L’AUTORISATION DE SOUS-LOUER**

**Que savoir, que faire ?**

L’étudiant doit faire un stage ou souhaite poursuivre ses études dans un autre établissement ou à l’étranger. Il peut demander au bailleur de sous-louer temporairement le logement à un autre étudiant. Le bailleur doit respecter des délais pour lui répondre et peut refuser la sous-location pour de justes motifs.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Je dois poursuivre temporairement mes études dans un autre établissement / à l‘étranger pour une durée de …………………. .

Vous trouverez en annexe des documents justificatifs à ce propos.

Je souhaite néanmoins conserver le logement que je vous loue et l’occuper à nouveau à mon retour.

C’est pourquoi je me permets de solliciter auprès de vous l’autorisation écrite pour pouvoir sous-louer le logement que je vous loue à un autre étudiant.

L’article 82, § 1er, du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d’habitation vous donne un délai de deux mois à dater de la présente pour me donner ou non votre autorisation.

Je tiens le cas échéant à vous informer que sans réaction de votre part endéans ce délai, vous êtes présumé avoir donner votre accord.

Espérant que vous comprendrez mon point de vue et dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU PRENEUR**